

**L'ensemble du personnel du Delta et de la Province de Namur ainsi que le brasseur-concessionnaire en charge de la gestion des bars du Delta vous souhaitent la bienvenue dans le lieu.**

Votre occupation des bars est prévue dans le formulaire de réservation conclu avec le Delta (heure d'arrivée et heure de départ). L'heure d'arrivée et de départ doit tenir compte du temps d'aménagement du bar ainsi que du rangement en fin d'occupation. Ces horaires doivent être communiqués au concessionnaire gestionnaire des bars du Delta.

Lors de votre réservation, vous avez choisi l'une des 3 formules possibles pour la tenue d'un bar au Delta :

- 1) Formule avec une gestion complète du bar par le concessionnaire (fourniture et service) ;
- 2) Formule avec une gestion du bar par le locataire avec la supervision d'un membre du personnel du concessionnaire (fourniture et service partiel). Cette personne vous accompagnera tout au long de votre occupation du bar avec les missions suivantes : accueil dans le bar, aide à l'achalandage, supervision du service, intervention en cas de panne et supervision du nettoyage et du rangement.
- 3) Formule avec uniquement la fourniture de boissons par le concessionnaire et la gestion du bar par le locataire (principalement pour les cas de tenue d'un bar sans pompe à bière ; cette formule ne peut jamais être d'application pour le Foyer de la Grande Salle).

Pour les formules 2) et 3), voici les règles d'utilisation des bars du Delta :

- La remise en ordre du bar se fera immédiatement après l'occupation.
- Des gobelets réutilisables sont mis à la disposition des occupants. Pour le bar du Foyer spécifiquement, les clés des armoires dans lesquelles se trouvent les verres du Delta (verres à pieds, gobelets rigides et gobelets transparents) se trouvent dans une boîte à clé située sous le bar du Foyer du Delta.
- Dans le bar du Foyer, un lave-verres est mis à disposition. Celui-ci ne peut servir qu'à laver les verres, toute autre vaisselle doit être lavée à la main. Pour ce lavage à la main, le locataire doit apporter des essuies, torchons, éponges et produits vaisselle.
- Dans le bar du Foyer, les gobelets lavés et séchés doivent être rangés dans les armoires refermées à clé. Dans les autres bars, ils seront remis à leur emplacement initial.
- Dans le bar du Tambour et à la salle Horizon, aucun lave-vaisselle n'est mis à disposition.
- Les utilisateurs trieront leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet : poubelles noires, poubelles PMC et poubelles à papiers / cartons.
- L'éventuel mobilier utiliser (fauteuils, tables, etc) sera replacé à l'endroit initial.
- Aucune fixation sur les murs n'est autorisée que ce soit au moyen de clous, vis, punaises, gomme tackante (style Patafix) ou scotch. A l'issue de la tenue du bar, vos éventuelles cartes tarifaires et/ou décorations doivent être enlevées des espaces.

Contacts :

- Concessionnaire-chargé de la gestion des bars : .....
- Numéro général de l'accueil du Delta : 081/77.67.73.
- Numéro général de la technique du Delta : 081/77.65.37.
- Numéro d'urgence : 112.